

LIVRET PRATIQUE À DESTINATION DES JOURNALISTES

VOS CONTACTS AU SÉNAT

À la direction de la Communication

Service de presse : presse@senat.fr - 01 42 34 25 13

Salle de presse : agents-sallepresse@senat.fr - 01 42 34 22 78

Dans les groupes politiques

Les Républicains : 01 42 34 37 59

Socialiste et républicain : 01 42 34 31 21

UDI-UC (Union des Démocrates et Indépendants - UC) : 01 42 34 30 58

CRC (groupe communiste républicain et citoyen) : 01 42 34 25 99

R.D.S.E. (Rassemblement Démocratique et Social Européen) : 01 42 34 23 01

Écologiste : 01 42 34 48 89

Non inscrits (sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe) : 01 42 34 30 10

Plus d'informations : www.senat.fr/espace_presse/contacts_presse.html

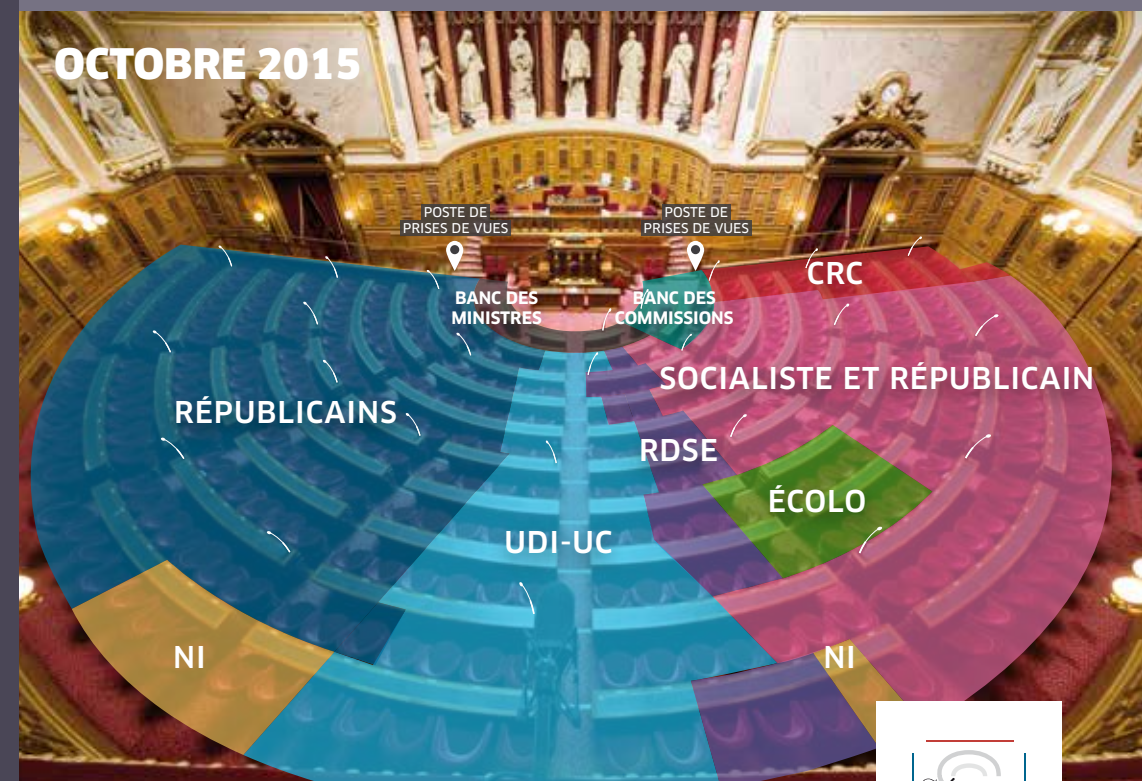


senat.fr



@Senat_Info

@Senat_Direct



HÉMICYCLE DU SÉNAT (OCTOBRE 2015)



JANVIER 2016

L'ACCÈS AU SÉNAT



1 | Votre accréditation

Si vous êtes titulaire d'une carte de presse en cours de validité, l'accréditation préalable n'est pas nécessaire pour assister aux travaux du Sénat ouverts à la presse ainsi qu'aux lieux énumérés ci-après.

L'accréditation permanente est réservée aux journalistes qui suivent de façon très régulière l'activité parlementaire.

Plus d'informations :
www.senat.fr/espace_presse/accreditations

2 | La Salle des Conférences

L'accès est libre. Les interviews de sénateurs ou de ministres peuvent s'y dérouler sans prise de rendez-vous préalable, aux horaires d'ouverture de la salle de presse. Si la prise de vue nécessite l'installation de matériels spécifiques (plateau de tournage ou liaisons par fibre optique par exemple), une autorisation de la direction de la Communication est nécessaire (presse@senat.fr).

3 | Extérieurs (Cour d'honneur, Cour de jonction, Jardin du Luxembourg)

Les prises de vue en extérieur doivent faire l'objet d'une autorisation de la direction de la Communication du Sénat (presse@senat.fr).

CONTACT

presse@senat.fr | 01 42 34 25 13

4 | La Salle de presse

L'accès est réservé aux journalistes muni(e)s d'une carte de presse en cours de validité. La salle de presse est accessible :

- lorsque le Sénat siège : de 8h à la fin de la séance publique ;
- lorsqu'il ne siège pas : de 8h à 18h.

5 | L'Hémicycle

L'accès aux postes de prises de vues est réservé aux journalistes accompagnés d'un agent de la salle de presse. Une tenue correcte est exigée. Une tenue correcte est exigée (veste et cravate obligatoires pour les hommes). L'usage du flash est interdit, les téléphones doivent être éteints.

6 | La tribune de presse

La tribune de presse est accessible uniquement pendant la séance publique. L'usage du flash ou de tout autre projecteur y est interdit.

CONTACT

agents-sallepresse@senat.fr | 01 42 34 22 78

LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION



L'Espace presse

www.senat.fr/espace_presse

L'Espace presse du site [senat.fr](http://www.senat.fr) vous permet de rester informé(e) de l'actualité du Sénat avec :

- des contenus éditoriaux libres de droits ;
- les communiqués de presse ;
- l'agenda du Sénat ;
- les informations pratiques.

Les lettres d'information

Pour vous abonner : www.senat.fr/lettre

- **Sénat.Hebdo** : Quand le Sénat siège, recevez chaque lundi la lettre magazine « Sénat.Hebdo » annonçant les événements du Sénat à venir et revenant sur l'actualité de la semaine passée.
- **Les Nouvelles du Sénat** : La lettre thématique sur mesure constitue un véritable outil de veille juridique.

Les fils Twitter du Sénat

https://twitter.com/senat_info et https://twitter.com/senat_direct

Suivez en direct les temps forts des débats, discussions et auditions sur @Senat_Direct, le compte twitter du Sénat consacré aux live-tweets, avec le mot-dièse #directsenat. Suivez également le compte @Senat_Info qui vous informe sur l'actualité et les travaux du Sénat.

Le répondeur de la Séance

Pour obtenir des renseignements sur l'ordre du jour du Sénat (dernières et prochaines séances publiques), vous pouvez contacter le répondeur de la direction de la Séance au 01 42 34 20 01.

Connaître la composition du Sénat

Pour en savoir plus sur la composition du Sénat :
www.senat.fr/elus

L'application « En séance »

www.senat.fr/enseance

Depuis votre tablette ou votre smartphone, l'application « En séance » vous permet de suivre en direct le sort des amendements et des articles examinés en séance publique.

Les communiqués de presse

www.senat.fr/communiqués

Retrouvez tous les communiqués de presse sur le site du sénat (www.senat.fr). Pour les recevoir par courriel, une demande peut être adressée à presse@senat.fr.

L'agenda en ligne

www.senat.fr/agenda

Retrouvez l'intégralité de l'ordre du jour, des réunions et des événements du Sénat dans l'Agenda en ligne.

ACCÈS À INTERNET



L'accès à Internet par Wi-Fi est possible en salle de presse, en tribune de presse, en salle des Conférences et dans les salles Médicis et Clemenceau. Les codes peuvent être obtenus sur place auprès des agents. La salle de presse permet en outre de se connecter via un câble Ethernet.

